

**Le dix-neuf juin deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 12 juin 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.**

**ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM**

ALBERT (Torteron),  
AMIOT (Cours les Barres),  
BERNARD (Le Chautay),  
BEZE (La Guerche sur l'Aubois),  
COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois),  
COURZADET (La Chappelle Hugon),  
DE BARTILLAT (Apremont sur Allier),  
DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois),  
DUCROT (Cuffy),  
GIOT (La Chapelle Hugon),  
HURABIELLE (Cuffy),  
LAURENT (Jouet sur l'Aubois),  
LIANO (Menetou-Couture),  
LORRE (Cuffy),  
MANCION (Cours les Barres),  
MOREAU (La Guerche sur l'Aubois),  
MOUTON (Marseilles lès Aubigny),  
PAQUET (La Guerche sur l'Aubois),  
RATILLON (Menetou-Couture),  
SAUVAGNAT (Torteron)  
THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

**EXCUSES : MMES ET MM**

AUTIER (Apremont sur Allier),  
BEATRIX (Germigny l'Exempt),  
BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois),  
BONDOUX (Cours les Barres),  
BUISSON (Germigny l'Exempt),  
CADIOT (Jouet sur l'Aubois),  
CHASSIN (Jouet sur l'Aubois),  
HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly).

**ABSENTS: MMES ET MM**

CHESNE ( le Chautay),  
GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny),  
MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS).

**EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM**

BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) à M. LAURENT,  
FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois) à Mme BEZE  
RODRIGUES (Torteron) à M. SAUVAGNAT.

**SECRETAIRE : M. LAURENT**

*(Soit membres 21 titulaires et 3 procurations = 24 votants) Majorité à 14=3*

M. le Président accueille les participants et annonce les procurations établies par les délégués absents.

Le procès-verbal de la réunion du 27 mai 2025 est adopté sans observation.

M. le Président demande aux membres du Conseil Communautaire l'autorisation de modifier l'ordre du jour. Le Conseil Communautaire valide, à l'unanimité l'ordre du jour modifié.

## ORDRE DU JOUR MODIFIÉ :

- Accueil des délégués et élection du secrétaire de séance.
- Adoption du compte-rendu de la dernière réunion du conseil communautaire du 27 mai 2025.

### **SPANC**

- **Décision n°1** : Attribution du marché
  - Il vous sera demandé d'attribuer le marché à l'entreprise choisie pour les 4 années à venir
- **Décision n°2** : Fixation des tarifs au 1<sup>er</sup> juillet 2025
  - Il vous sera demandé de fixer les tarifs applicables au 1<sup>er</sup> juillet 2025

### **Bâtiment d'intérêt communautaire**

- **Décision n°3** : Estimatif APD
  - Il vous sera proposé de valider l'estimatif en phase APD

### **Maison intercommunale des services**

- **Décision n°4** : choix architecte
  - Suite à une consultation, il vous sera proposé de choisir un architecte

### **Accueil de loisirs**

- **Décision n°5** : Tarifs veillées
  - Il vous sera proposé de modifier les tarifs des veillées.
- **Point sur les dossiers en cours**
- **Questions diverses**

## **SPANC**

### **Décision n°1 : Attribution du marché/ Délibération 51/2025**

VU la consultation des entreprises réalisées le 06 mai 2025,

VU le rapport d'analyse des offres en date du 17 juin 2025,

VU l'avis de la commission SPANC,

M. le Président informe l'Assemblée que la commission SPANC propose d'attribuer le marché de missions de service en matière de contrôles et diagnostics des ANC neuves et existantes à l'entreprise MD CONCEPT pour un montant hors taxes de 166 300 € HT.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des présents :

- VALIDE la proposition de la commission et du Président.
- AUTORISE le Président à signer l'acte d'engagement et toutes pièces afférentes au marché.

### **Décision n°2 : Fixation des tarifs au 1<sup>er</sup> juillet 2025/ Délibération 52/2025**

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 19 juin 2025, validant le choix du prestataire chargé d'effectuer le contrôle des installations d'ANC existantes sur le territoire,

VU le marché signé avec MD CONCEPT,

Le Président, après avis de la commission, propose de fixer la grille tarifaire ci-joint à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025,

| INSTALLATIONS EXISTANTES                   |                                                                                                                                                                     |         |          |                   |
|--------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|----------|-------------------|
| Prestations                                | Description                                                                                                                                                         | Prix HT | Prix TTC | TTC avec majo CDC |
| Contrôle diagnostic                        | Prise de rendez-vous, état des lieux, évaluation des points noirs, rédaction et envoi du rapport de visite                                                          | 100     | 110      | 130               |
| Contrôle diagnostic express                | Prise de rendez-vous, état des lieux, évaluation des points noirs, rédaction et envoi du rapport de visite ( délais 5 jours)                                        | 110     | 121      | 140               |
| INSTALLATIONS NEUVES OU REHABILITEES       |                                                                                                                                                                     |         |          |                   |
| Prestation                                 | Description                                                                                                                                                         | Prix HT | Prix TTC | TTC avec majo CDC |
| Contrôle de conception et d'implantation   | Etude du dossier, vérification des pièces du dossier, examen préalable à la conception, visite terrain, test de perméabilité, rapport d'examen de conception (avis) | 180     | 198      | 230               |
|                                            | Nouvelle vérification de la demande d'installation après avis défavorable ou avis favorable avec réserves                                                           | 100     | 110      | 130               |
| Contrôle de la bonne exécution des travaux | Planification de la visite, visite de terrain, vérification d'exécution avant remblaiement, rapport de vérification d'exécution                                     | 100     | 110      | 130               |
|                                            | Contre visite en cas d'avis défavorable ou favorable avec réserves                                                                                                  | 100     | 110      | 130               |

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 1 abstention (M. COURZADET) et 23 voix pour,

- ACCEPTE la proposition de grille tarifaire ci-dessus
- DIT que ces tarifs entreront en vigueur au 1er juillet 2025

#### **Bâtiment d'intérêt communautaire**

#### **Décision n°3 : Estimatif APD/ Délibération 53/2025**

Vu l'opération de construction d'un bâtiment d'intérêt communautaire ;

Vu le dossier APD n°2 envoyé à la CDC le 05 juin 2025 ;

Vu la réunion technique qui s'est tenue à la CDC le 17 juin 2025 après relecture du dossier ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 1 abstention (M. LIANO) et 23 voix pour, DECIDE :

-D'ajourner l'admission de la phase APD, conformément à l'article 21.2 du CCAG MOE, l'enveloppe estimative dépassant les prévisions budgétaires ;

-De demander au maître d'œuvre de remettre un nouvel APD, dont l'estimatif correspond à l'enveloppe prévue, en cherchant des pistes d'économies (implantation de la construction ; matériaux visuellement similaires à ceux utilisés pour la construction du siège de la CDC qui se trouve à proximité immédiate mais moins onéreux, ...), dans un délai de 30 jours, soit au plus tard le lundi 21 juillet 2025.

### **Maison intercommunale des services**

#### **Décision n°4 : choix architecte/ Délibération 54/2025**

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire le rapport d'analyse des offres pour une mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet de création d'une maison intercommunale des services sur la commune de La Guerche sur l'Aubois.

La consultation (procédure adaptée) a été conduite conformément aux dispositions des articles L2123-1 et R2123-4 du code de la commande publique.

Une invitation à remettre une offre a été envoyée le, par le biais de la plateforme [centreofficielles.com](https://centreofficielles.com), à 3 candidats.

Le Dossier de consultation était téléchargeable sur le profil acheteur de la commune.

L'invitation à remettre une offre a été envoyée le 14/05/2025.

La date limite de remise des offres était fixée au 12/06/2025.

Les plis ont été ouverts le 13/06/2025.

DEUX candidats ont remis une offre dans le délai imparti :

- 1 Cabinet Claude PENLOUP (Bourges)
- 2 ARCHIVOLTE – Aurélie BESSEMOULIN (Bourges)

Le pli n° 2 ne contient pas d'offre, mais simplement un courrier du candidat qui indique décliner l'invitation à présenter une offre, en précisant qu'il ne sera pas en mesure de respecter les échéances demandées.

L'analyse de la candidature et de l'offre du pli n° 1 a été réalisée sur la base des critères de sélection énoncés dans le Règlement de la Consultation, à savoir :

- 40% pour le PRIX des prestations
- 55% pour la VALEUR TECHNIQUE au regard de la qualité de la note méthodologique
- 5% pour la QUALITE DU DOSSIER de candidature et d'offre

Celle-ci amène la proposition de notation suivante :

- Valeur technique : 51,5 points / 55
- Prix : 40 points / 40
- Qualité du pli : 4 points / 5

Soit une note globale de 95,5 points / 100.

Suite à une présentation du rapport d'analyse des offres (en annexe de la présente), sur accord des membres de la commission travaux, le président propose de retenir l'offre du cabinet CLAUDE PENLOUP – mandataire du groupement – domicilié 32 Avenue Jean Jaurès à Bourges (18000), pour un forfait provisoire de rémunération (mission base et complémentaire) de trente-sept mille six cent vingt-deux euros et seize centimes euros HT (37.622,16 €), établi sur la base d'un taux de rémunération fixé

à 8,49 % appliqué à un coût prévisionnel des travaux de 443 135 € HT, offre économiquement la plus avantageuse, sous réserve que l'attributaire ainsi désigné fournisse les documents mentionnés à l'article R.2143-11 du Code de la commande publique.

Il est également proposé de faire réaliser la prestation complémentaire demandée (audit énergétique de type ECb) pour un montant forfaitaire, HORS FORFAIT PROVISOIRE DE REMUNERATION, de 2 890 € HT, soit 3 468 € HT.

De ce fait, le montant total du marché s'élève à 40 512,16 € HT, soit 48 614,59 € TTC.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la Commande Publique,

Vu l'arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de maîtrise d'œuvre,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, Après en avoir délibéré,

- AUTORISE le président à signer le marché et l'acte d'engagement correspondant avec le cabinet CLAUDE PENLOUP ARCHITECTE pour un montant total de 40 512,16 € HT, soit 48 614,59 € TTC, représentant :
  - Le marché de maîtrise d'œuvre pour un forfait provisoire de rémunération de 37.622,16 € HT, (trente-sept mille six cent vingt-deux euros et seize centimes euros HT), établi sur la base d'un taux de rémunération fixé à 8,49 % appliqué à un coût prévisionnel des travaux de 443 135 € HT ;
  - La rémunération de l'audit énergétique de type ECb pour un forfait définitif de 2 890 € HT.
- AUTORISE le président à signer tout acte à intervenir dans le cadre de l'exécution ultérieure du marché (avenants, ...)

En parallèle, M. le Président informe de la réalisation du levé topographique les 17 et 18 juin et les diagnostics amiante et plomb seront réalisés les 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet.

### **Accueil de loisirs**

#### **Décision n°5 : Tarifs veillées /Délibération 54/2025**

M. le Président rappelle que dans le cadre de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement, des veillées (de 18h à 22h) sont organisées. Le prix de la veillée est actuellement de 3.5€. Ce prix a été fixé en 2014, compte tenu de l'augmentation du prix des denrées alimentaires M. le Président propose de porter le prix de la veillée à 4.50 €.

De plus il propose de créer un tarif pour les veillées dormantes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

- FIXE le prix de la veillée organisée dans le cadre de l'accueil de loisirs à 4.5€ à compter du 7 juillet 2025.
- DECIDE de créer un tarif pour les veillées dormantes et de fixer son prix à 10€ à compter du 7 juillet 2025.

### **Point sur les dossiers en cours**

- PLVA : la lettre du pays a été livrée à la CDC, un point est fait sur le nombre d'exemplaire par commune.
- Finances : le document de valorisation financière et fiscales 2024 de la CDC a été établi et transmis par le SGC de Saint Amand ([voir document en PJ](#)).
- Recrutement de médecin : une visio a été réalisée le 18 juin avec le Dr GUILLAUME et un médecin intéressé pour venir s'installer à la Maison de Santé à la Guerche.
- Bornes de camping-cars : le marché de travaux d'aménagement d'aires de camping-cars a été publié, le retour des offres est fixé au 30 juin 12h00. Un conseil communautaire sera programmé en juillet afin d'attribuer le marché.
- Vidéo protection : L'entreprise effectue actuellement une tournée sur les communes afin d'établir un devis pour l'implantation de nouvelles caméras.
- GEMAPI : M. le Président fait le compte rendu de la réunion du 17 juin avec la DGFIP.
- Eau : M. le Président donne lecture du diaporama présenté en réunion le 16 juin sur la sécurisation de la desserte en eau potable ([voir document en PJ](#)).

- Pacte territorial : La signature de la convention de pacte territorial Départemental France Renov' se déroulera en fin d'année.  
Une présentation du dispositif Bail Rénov a été transmise à la CDC ([voir documents en PJ](#)).
- Habitat : dans le cadre des réunions organisées par la préfecture sur la lutte contre la vacance, un document « reconquête de logements au cœur de nos villages » a été établi (voir document en PJ).
- Urbanisme : à la demande de plusieurs secrétaires de mairie une formation complémentaire sera proposée en septembre avec ADScom.
- Courses hippiques à Lignères : le prix de la CDC des Portes du Berry se déroulera le 03 août 2025, M. le Président demande aux maires qui sont intéressés pour participer à l'évènement de bien vouloir se manifester.
- Agenda 2026 de l'association des maires du Cher : la CDC ne souhaite pas d'encart.
- Bulletin de la CDC : il sera disponible à la CDC début juillet.
- Personnel : M. le Président rappelle les nouvelles mesures obligatoires pour protéger les salariés et agents contre les épisodes de chaleur.
- Une association de Jouet/L'aubois a sollicité la CDC pour la mise à disposition de la salle de réunion située au siège pour une exposition. Les conseillers communautaires répondent défavorablement à cette demande, la demande a été transmise au maire de Jouet/L'Aubois.
- Les Arts en Aubois : une réunion publique se déroulera le 25 juin 2025 à la Guerche/L'Aubois, M. le Président s'étonne de voir apparaître la CDC dans les financeurs puisque aucun engagement n'a été pris et il rappelle que la CDC n'a pas la compétence culture.
- Conflits de voisinage : M. le Président rappelle que les conflits de voisinage relèvent du droit privé et non de la compétence des maires.
- Smirtom : M. Olivier HURABIELLE annonce qu'il démissionne de son poste de délégué au Smirtom du St Amandois et par conséquent de son poste au sein de la SPL Tri Indre Nièvre Cher.

### **Tour de Table :**

Mme de BARTILLAT demande quand les panneaux manquants sur le parcours des boucles à vélo seront remis en place.

M.DUCROT invite les communes à délibérer sur la motion de l'EPFLI.

M. GIOT annonce l'organisation par le canal de Berry d'une conférence de presse le 02 juillet à la Guerche sur l'Aubois.

Mme MOREAU précise que des photos seront exposées lors de cette conférence.

M.SAUVAGNAT invite les élus à la fête de Torteron les 04, 05 et 06 juillet.

M.LAURENT demande aux communes si elles disposent de grilles d'exposition pour l'organisation du village entreprise (un e-mail sera envoyé à l'ensemble des communes).

FIN DE SEANCE 20h30.